

## **Assemblée Générale Ordinaire**

### **BNA Assurances**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Les actionnaires de la société BNA Assurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 08 mai 2026, à onze heures (11h) au siège de la société, Cité les Pins, les berges du Lac II, 1053 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Nomination des nouveaux administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
10. Pouvoirs pour formalités.

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

### **BNA Assurances**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

BNA Assurances publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 08 mai 2025.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la lecture et à l'approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à**  
.....

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 faisant ressortir un total bilan de 662 998 931 DT et un résultat net bénéficiaire de 17 045 881DT, décide d'approuver lesdits états financiers.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à**  
.....

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comme suit :

- |                                     |                    |
|-------------------------------------|--------------------|
| - Résultat net de l'exercice 2025 : | 17 045 881 DT ;    |
| - Résultats reportés antérieurs :   | - 152 575 407 DT ; |
| - Résultats reportés :              | - 135 529 526 DT.  |

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à**  
.....

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et conventions mentionnées audit rapport,

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à**  
.....

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à**  
.....

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités issus du Conseil d'Administration, une somme globale et brute de 7 000 Dinars par membre et par organe, à titre de jetons de présence pour l'exercice social 2025.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à**  
.....

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M. Kamel KAABI et M. Lazhar CHAREFEDDINE en qualité d'administrateurs indépendants pour les périodes couvrant les exercices 2026, 2027 et 2028, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

S'agissant de la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires, l'assemblée générale élective du 23 avril 2026 n'a pas pu délibérer faute de quorum. Une nouvelle assemblée sera prochainement convoquée.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à**  
.....

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'administrateur suivant pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice social 2028 :

- La Société HBG Holding, représentée par Monsieur Firas SAIED.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à**  
.....

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour effectuer toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à**  
.....